

EXPOSE SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2018

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1) Signature d'un avenant avec la Préfecture dans le cadre de la dématérialisation des marchés publics

Une convention signée le 07 octobre 2010 entre la préfecture et la ville mettait en place la télétransmission de certains actes – arrêtés et délibérations – dans le cadre du contrôle de légalité effectué par les services de l'Etat. Au 1^{er} octobre ce sont les actes des marchés publics qui doivent être dématérialisés et transmis en télétransmission à la préfecture. Il est donc nécessaire de signer un avenant avec la préfecture pour compléter la convention de 2010. (projet d'avenant joint en annexe)

Projet de délibération :

Le conseil municipal

- Considérant l'intérêt de développer la dématérialisation des actes
- Considérant l'obligation au 1^{er} octobre 2018 de mettre en œuvre la dématérialisation des marchés publics
- Approuve la signature de l'avenant à la convention avec la préfecture pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité
- Charge M. le Maire de signer l'avenant au nom de la ville.

Point adopté à l'unanimité

2) Convention partenariale dans le cadre des contrats départementaux – Projet Educatif Partagé et Solidaire (PEPS)

Le Département est compétent en matière de construction, d'entretien et d'équipement des collèges ainsi que de la carte scolaire. Au-delà de cette obligation, le département du Bas-Rhin a souhaité engager une démarche globale qui porte tant sur la qualité du cadre éducatif que sur la politique éducative en faveur des collégiens. Cette démarche repose sur 3 axes :

- l'amélioration et l'adaptation du bâti et des services dédiés aux besoins des collégiens et aux nouvelles pratiques pédagogiques incluant le numérique ; c'est ainsi qu'est engagé la restructuration du collège Galilée fermé depuis septembre 2014 pour problème sur la structure.
- La réflexion sur la création de secteurs multi-collèges en lien avec l'Education Nationale et les élus locaux
- La mise en œuvre du PEPS qui doit permettre de donner des leviers aux acteurs du territoire, grâce à une meilleure synergie de tous les dispositifs d'accompagnement éducatifs pendant et hors du temps scolaire.

C'est ainsi que des discussions ont été engagées avec les acteurs du territoire de Lingolsheim et de Holtzheim secteurs de recrutement pour les 2 collèges de Lingolsheim. Un plan d'actions éducatif partagé a été défini basé sur 3 enjeux :

- Promouvoir la réussite scolaire des élèves
- Faire des jeunes des acteurs du territoire et les citoyens de demain
- Susciter l'envie de travailler ensemble avec les partenaires et mettre le jeune et sa famille au cœur de la démarche.

La ville a proposé de s'engager sur plusieurs actions :

- La poursuite du travail partenarial entre les collèges et la Maison des Arts pour sensibiliser les collégiens à la culture
- La communication privilégiée en direction des collégiens pour les activités sportives à travers l'animation « Juste fais le »
- La mise en place d'un parcours de découverte des métiers de la collectivité et par la suite des entreprises à l'occasion des stages des élèves de 3^{ème}
- L'accompagnement pour la mise en place d'actions solidaires et citoyennes en direction des plus démunis.

Un volet immobilier est également présent dans cette convention avec la restructuration du collège Galilée et la participation financière du département à hauteur de plus de 1.4 millions pour la reconstruction du gymnase Maxime Alexandre occupé majoritairement par les collégiens du collège Maxime Alexandre voisin.

La ville de Holtzheim ainsi que la préfecture et le rectorat seront également signataires de ce PEPS.

Projet de délibération :

Le conseil municipal

- Considérant l'intérêt pour les collégiens de bénéficier d'un accompagnement partenarial pour aider à leur réussite scolaire
- Considérant l'implication de la ville de Lingolsheim dans l'élaboration de ce PEPS
- Approuve la convention partenariale proposée par le Département du Bas-Rhin
- Désigne M. le Maire pour signer cette convention au nom de la ville.

Point adopté à l'unanimité

II/ INTERCOMMUNALITE

1) Classement dans le domaine public métropolitain de voirie. Lotissement "Quartier du Lac" à LINGOLSHEIM.

L'aménageur NEXITY - FONCIER CONSEIL a réalisé un lotissement autorisé par le permis d'aménager n° 67 267 09 V0001 en date du 14 août 2009, modifié les 9 avril 2010 et 30 novembre 2010.

Les voies de dessertes sont aménagées et ouvertes à la circulation publique. Il s'agit des rues du Saint-Gothard, de Zermatt, de Bienne, de Soleure (tronçon nord), de cheminements piétons et de fossés d'assainissement. Ce projet de classement a été soumis à l'avis des services gestionnaires de

l'Eurométropole de Strasbourg qui ont émis un avis favorable au projet.

Dès lors, rien ne s'oppose plus au classement de ces voies et espaces accessoires dans le domaine public métropolitain.

Les biens et droits immobiliers concernés, propriété de NEXITY - FONCIER CONSEIL sont cadastrés comme suit :

Commune de Lingolsheim

- Section 30 n° 640/125 avec 3 centiares
- Section 30 n° 781/22 avec 44 centiares
- Section 30 n° 783/22 avec 49 centiares
- Section 30 n° 785/22 avec 5 centiares
- Section 30 n° 817/1 avec 3 ares et 51 centiares
- Section 30 n° 819/1 avec 1 are et 55 centiares
- Section 30 n° 820/1 avec 2 ares et 36 centiares
- Section 30 n° 822/1 avec 6 ares et 70 centiares
- Section 30 n° 823/1 avec 78 centiares
- Section 30 n° 824/1 avec 4 ares et 1 centiare
- Section 30 n° 825/1 avec 1 are et 75 centiare
- Section 30 n° 830/1 avec 1 are et 42 centiares
- Section 30 n° 831/1 avec 93 centiares
- Section 30 n° 835/1 avec 4 centiares
- Section 30 n° 838/1 avec 1 centiare
- Section 30 n° 883/1 avec 12 ares et 2 centiares
- Section 30 n° 885/1 avec 13 ares et 30 centiares
- Section 30 n° 887/1 avec 31 ares et 3 centiares
- Section 30 n° 891/1 avec 8 ares et 98 centiares

Projet de délibération :

Le conseil municipal

- Donne un avis favorable à l'intégration des voiries du lotissement du quartier du Lac dans le domaine public métropolitain.

Point adopté à l'unanimité

2) Aménagement et agrandissement du parking devant l'école du Centre

Suite aux discussions avec les propriétaires du parking devant le foyer St Joseph en vue du réaménagement de ce parking et de la voie d'accès à l'école du Centre, il a été convenu que la paroisse et l'association CCSSL, propriétaires, cèdent la propriété des terrains concernés à l'Eurométropole à l'euro symbolique.

Le service des acquisitions foncières de l'EMS a entamé les démarches en vue de cette acquisition. Le réaménagement du parking devrait permettre de passer de 30 places à 45 à 50 places.

L'EMS a mis en place un nouveau dispositif pour la création et l'aménagement de parkings publics dans les communes. La conférence des maires du 8 juin 2018 a ainsi acté le principe d'une prise en charge partagée du coût hors taxe des travaux à 50 % entre la commune et l'EMS. Il est demandé au conseil municipal de donner son accord sur ce montage financier pour le projet concernant le parking St Joseph.

Projet de délibération :

Le conseil municipal

- Constate la nécessité de rénover le parking devant le foyer St Joseph
- Prend acte de l'accord des propriétaires, la paroisse St Jean Baptiste et l'association CCSSL de céder à l'euro symbolique les terrains à l'Eurométropole
- Donne son accord pour une prise en charge à 50 % du coût des travaux d'aménagement et d'extension de ce parking, participation qui sera versée à l'Eurométropole sur présentation du décompte définitif.

Point adopté à l'unanimité

III/ RESSOURCES HUMAINES

1) Création, suppression et transformation de postes

A. Transformation de postes

1-Pôle Ressources Humaines – Finances

Lors du recrutement de l'agent en charge de la Commande Publique au sein du service technique en décembre 2017, il avait été évoqué le souhait d'extension de son intervention pour l'ensemble des services et marchés de la Ville. C'est ainsi qu'à compter du 1^{er} septembre cette compétence s'intègre au sein du pôle RH-Finances et l'agent rejoint ce pôle.

L'organigramme du service est modifié dans ce sens.

2-Pôle Service aux Usagers

L'évolution des besoins et demandes des usagers a conduit à une réflexion sur l'organisation et le devenir du pôle Services aux Usagers.

En effet, des logiciels métiers ont permis de véritables améliorations dans les conditions de travail des agents ainsi qu'un gain en efficacité et temps importants. Cependant, aujourd'hui la question de l'accueil face aux nouveaux besoins de la population apparaît comme centrale.

Ainsi, en accord avec la responsable du service et tenant compte de ses compétences techniques et de sa forte spécialisation, il a été proposé de repositionner le poste actuel de responsable vers un poste de technicien-ressource. Il sera en parallèle procédé au recrutement d'un Responsable Accueil-Guichet Unique.

L'organigramme du service est modifié dans ce sens.

B. Création d'emplois

Il est proposé de créer les emplois suivants :

à compter du 1^{er} septembre 2018, afin de pérenniser l'agent en poste initialement recruté dans le cadre d'un contrat aidé :

- 1 emploi d'adjoint technique à temps complet exerçant les fonctions d'agent technique polyvalent (emploi permanent)

à compter du 1^{er} octobre 2018, dans le cadre de la réorganisation du pôle Service aux Usagers :

- 1 emploi de rédacteur à temps complet exerçant les fonctions de responsable Accueil-Guichet Unique (emploi permanent)

C. Suppressions d'emplois

Il est proposé de supprimer les emplois suivants :

à compter du 1^{er} septembre 2018, dans la mesure où la possibilité de recours au contrat aidé est échue et l'agent concerné étant nommé adjoint technique stagiaire de la fonction publique territoriale au terme de son contrat :

- 1 emploi d'adjoint technique en Contrat unique d'insertion - accompagnement dans l'emploi à temps complet

à compter du 1^{er} septembre 2018, du fait de l'adhésion à la Société Publique Locale l'Illiade à compter de cette date dans le cadre de la modification du mode de gestion du personnel de la Maison des Arts :

- 24 emplois de professeurs d'enseignement artistiques à temps non complet comprenant 12 postes au grade d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe et 12 postes au grade d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe
- 1 emploi de modèle à temps non complet au grade d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe
- 2 emplois d'attaché territorial à temps complet exerçant pour l'un les fonctions de Directeur de la Maison des Arts et pour l'autre les fonctions de coordinateur logistique, technique et accompagnement de projets
- 1 emploi d'adjoint administratif à temps non complet à 24h00 par semaine exerçant les fonctions d'agent d'accueil

Projet de délibération :

Le conseil municipal

- Vu l'avis du comité technique réunit le 27 août 2018
 - Approuve la réorganisation des pôles ressources humaines et finances et pôle service aux usagers
 - Approuve les créations et suppressions d'emplois ci-dessus.

Point adopté à l'unanimité

IV/ POINTS SUPPLEMENTAIRES

1) Modification du tarif pour un fruit pour la récré

La Ville de Lingolsheim distribue un fruit par jour dans les écoles maternelles de la Ville contre une participation des parents.

En 2017/2018, la participation s'élevait à 25 euros pour l'année pour 5 fruits par semaine.

A compter de la rentrée 2018, les écoles de Lingolsheim ne fonctionneront que 4 jours par semaine.

Par conséquent, il est proposé d'ajuster le tarif demandé aux parents en abaissant le tarif à 20 euros par an à compter de septembre 2018.

Projet de délibération

Le conseil municipal

- décide de fixer le montant de la participation demandée aux parents dans le cadre de l'opération "un fruit pour la récré" à 20 euros par an à compter de la rentrée de septembre 2018.

Point adopté à l'unanimité

2) Inauguration du gymnase Colette BESSON - Prise en charge des frais de déplacements et de nuitées pour la famille NOGUES

L'inauguration du gymnase Colette BESSON est fixée au samedi 29 septembre 2018. La famille de Mme BESSON est invitée à ce moment festif. C'est sa plus jeune fille Stéphanie qui sera présente avec son compagnon et leur fils. Il est proposé de prendre en charge les frais de déplacements et une nuit d'hôtel pour ces trois personnes.

Projet de délibération :

Le conseil municipal

- décide de prendre en charge sous forme de remboursement ou directement les frais de transport (avion ou train) et les nuitées d'hôtel pour les 3 membres de la famille de Mme Colette BESSON à l'occasion de l'inauguration du gymnase portant son nom.

Point adopté à l'unanimité